Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 16 (1940-1941)

Heft: 11

Artikel: Considérations relatives à une meilleure préparation des services complémentaires

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-709693

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE SOLDAT ROMAND

Considérations relatives à une meilleure préparation *des services complémentaires*

(Corr.) Depuis la première mobilisation générale de notre armée, le 2 septembre 1939, des milliers et des dizaines de milliers de nos compatriotes versés dans les services complémentaires ont accompli leur service actif avec nos soldats de toutes les classes de l'armée et de toutes les armes.

D'une part, ils ont constitué des formations spéciales: compagnies du service complémentaire armé, compagnies de pionniers des services complémentaires, colonnes faisant partie de la Croix-Rouge et détachements d'infirmiers des établissements sanitaires militaires.

D'autre part, ils ont été attribués à différents états-majors et à certaines unités de l'armée et chargés de tâches spéciales.

Ces hommes versés dans les services complémentaires ont fréquemment à accomplir un service pour le moins aussi pénible que celui des troupes militaires proprement dites. A l'instar de nos soldats, ils sont soumis à une stricte discipline, encourent les mêmes peines disciplinaires qu'eux et le code pénal militaire entre également en ligne de compte. Toutefois, ils n'ont jamais participé, comme le soldat apte au service ordinaire, à une école de recrues et n'ont jamais reçu une instruction militaire complète en vue des fonctions qu'ils sont appelés à remplir.

Un grand nombre d'entre eux se sont rapidement habitués à la discipline militaire et aux différentes tâches qui leur incombent. D'autres, en revanche, ont eu bien souvent, en dépit de leur louable enthousiasme et de leur bonne volonté, beaucoup de peine à s'adapter aux nouvelles conditions de leur existence.

La grande variété dans leur habillement constatée au début, dans les services complémentaires, a suscité parfois le légitime étonnement de nos populations. En effet, entre l'uniforme réglementaire et l'habit civil avec brassard fédéral, l'on a pu voir, et l'on peut voir encore aujourd'hui, les combinaisons les plus hétéroclites et les plus bizarres; effets d'uniforme militaire et de vêtements civils.

L'accoutrement de ces troupes spéciales a donné naissance à bien des quolibets, car il ne faut pas oublier que ces parties d'uniforme et ces combinaisons vestimentaires produisaient plutôt un effet lamentable. En outre, cette manière de procéder portait certainement atteinte au prestige de l'uniforme militaire proprement dit.

L'organisation actuelle des services complémentaires porte encore aujourd'hui beaucoup trop l'empreinte de l'improvisation. D'un autre côté, ces hommes ont fourni à maintes reprises, comme formations spéciales et individuellement, un travail qui ne le cède en rien aux services rendus par nos soldats. Il est donc légitime que l'on s'occupe des services complémentaires comme s'il s'agissait de notre armée proprement dite.

Afin que les services complémentaires fournissent un maximum de travail et constituent un précieux appui pour les troupes de combat, il est nécessaire qu'ils soient organisés avec le plus grand soin, que les hommes qui en font partie aient un uniforme complet et un équipement rationnel, mais avant tout, il faut veiller à leur instruction militaire.

Conformément à l'organisation militaire actuelle, les services complémentaires doivent être groupés en un corps spécial semblable aux différentes classes d'armes de nos troupes et subdivisés en contingents cantonaux ou régionaux qui, il est vrai, n'entrent jamais simultanément en ligne de compte, mais qui comprennent toutes les questions se rapportant aux services complémentaires et avant tout le problème essentiel de l'instruction et de la préparation militaires. Ils doivent être en mesure également d'implanter, dans ce service spécial, un véritable esprit de corps. Et c'est précisément en vue de la manifestation de cet esprit bienfaisant parmi nos soldats des services complémentaires qu'il est indispensable de leur donner à tous un uniforme spécial et complet.

Il serait préférable, à cet égard, de ne doter d'un uniforme gris verdâtre que ceux qui font partie du service complémentaire armé et les soldats qui passent de l'armée proprement dite dans les services complémentaires. Les autres troupes recevraient un uniforme spécial de couleur kaki, par exemple. On établirait de la sorte une différence bien marquée entre les soldats de notre armée et les hommes des services complémentaires et l'on réussirait, par la même occasion, à augmenter parmi ces derniers le sentiment de leur valeur.

Enfin, les jeunes gens qui, lors du recrutement, sont versés dans les services complémentaires ont besoin, tout comme les soldats de notre armée, de suivre une école de recrues. Ils y seront instruits et préparés non seulement en vue de leur activité future, mais on leur donnera encore, en tout premier lieu, comme aux recrues de l'armée proprement dite, une instruction vraiment militaire. Ils apprendront à obéir et à accomplir leur devoir avec fidélité; ils développeront leurs qualités de précision, d'exactitude et de maîtrise; ils s'organiseront en un corps spécial et subordonneront leur personnalité à la collectivité. Avec dévouement, ils rempliront les diverses tâches qui leur incombent et apprendront à collaborer d'une manière efficace au service de la patrie. Leur esprit de franche camaraderie se développera sans cesse et ils s'habitueront rapidement à des conditions d'existence aussi simples et aussi hygiéniques que possible.

Les précieux avantages que procure à nos jeunes concitoyens une école de recrues au point de vue de l'instruction militaire, ne doivent pas être réservés exclusivement aux futurs soldats. Nos jeunes gens faisant partie des services complémentaires doivent pouvoir en profiter également.

Au point de vue de l'instruction proprement dite, une école de recrues spéciale pour les hommes versés dans les services complémentaires pourrait, éventuellement, avoir une plus courte durée que les écoles militaires proprement dites. Toutefois, en tenant compte de l'identité des charges économiques réservées à nos jeunes compatriotes, il serait bon d'adapter la durée des écoles de recrues pour services complémentaires à celle des écoles de recrues ordinaires pour soldats. On pourrait peut-être partager l'école de recrues pour services proprement dit de 2 mois environ, suivi d'une collaboration effective des services complémentaires de 2 mois également.

La guerre européenne qui sévit actuellement exigera fréquemment des hommes versés dans les services complémentaires une résistance physique et une force morale égales à celles des soldats incorporés dans l'armée. C'est la raison pour laquelle, nous avons l'impérieux devoir d'organiser les services complémentaires en vue des nombreuses tâches qui leur incombent, de les instruire comme nous instruisons nos futurs combattants, d'aguerrir le corps de tous ceux qui en font partie, de développer leur force morale dans la plus large mesure, bref, de les préparer avec le plus grand soin afin que leurs efforts soient toujours couronnés d'un légitime succès.

AIDEZ LA POSTE DE CAMPAGNE A VOUS MIEUX SERVIR

Des milliers de lettres, quelque 250 sacs à linge et paquets indistribuables et divers objets d'équipement sont venus s'échouer au bureau des objets trouvés de la Direction de la poste de campagne. Qui peut tarder autant à réclamer ses skis, son masque à gaz, sa baïonnette, son casque, son sabre ou ses souliers de marche? Pourquoi cette multitude de sacs à linge ne retrouvent-ils plus leurs destinataires? Et ces innombrables lettres, que l'on attend en vain, pourquoi ne vont-elles pas réconforter, consoler, égayer ceux à qui elles sont adressées?

Usagers civils et militaires de la poste de campagne, vous maugréez peut-être contre ceux qui, avec dévouement, assurent son service. Souvent à tort, car c'est vous qui êtes en faute. N'achetez que des sacs à linge répondant aux exigences de transports mouvementés. Les ordonnances postales en vendent à la troupe, au prix de revient, ou communiquent l'adresse de bons fournisseurs. Un simple morceau de carton ou de papier, glissé dans le cadre de cuir, en guise d'adresse, ne suffit pas: il s'égarera. Ecrivez votre adresse sur une plaquette de fort carton pourvue d'un œillet métallique (ce qu'on peut aisément se procurer ou confectionner soi-même), et fixez fermement cette étiquette au sac à linge, en la faisant traverser par la tige de métal qui en serre l'encolure. Evitez l'emploi d'étiquettes volantes; elles s'arrachent ou se déchirent. *Glissez un double de votre adresse à l'intérieur de tous vos envois.* N'utilisez que des cadenas fermant bien.

Avant tout, le soldat doit avoir le souci d'écrire correctement sa propre incorporation, de la communiquer exactement à ses correspondants. Il attirera leur attention sur les erreurs d'adresse qu'il aura constatées sur des envois reçus. De nombreux retards seront ainsi évités.

Notez les adresses militaires de vos familiers dans votre calepin ou sur une feuille de papier que vous pourrez consulter avant de faire vos expéditions. Maintes adresses incomplètes ou erronées ont été reproduites de mémoire. Indiquez le grade que revêt le destinataire et précisez son arme, c'est-à-dire s'il est fusilier, carabinier, cycliste, canonnier, sapeur, sanitaire, etc. Ecrivez à l'encre, de façon bien lisible. Bannissez le crayon; il donne un tracé indistinct, devenant la cause de fourvoiements et de retards. Vouez un soin particulier à la forme que vous donnez à vos chiffres. Renonçant à toute fantaisie, faites des zéros qui ne ressemblent pas à des 6, des 3 qui ne soient pas des 5 ou des 8, des barres de fraction et des chiffres arabes qui ne puissent être confondus avec des 1.

L'omission d'un mot ou d'une seule lettre, et l'inversion étourdie d'un chiffre dans l'adresse, peuvent donner à l'incorporation une signification complètement différente ou ne désigner l'unité destinataire que d'une manière insuffisante et douteuse. Des dizaines d'unités ont des numéros parfaitement identiques, et des centaines d'incorporations présentent de grandes similitudes: autant de pièges pour les «grisperles» qui doivent diriger, d'une main habile et sûre, le flot puissant et continu des courriers de l'armée.

Précisez donc s'il s'agit d'un régiment d'infanterie, d'artillerie de campagne, d'obusiers lourds, d'aviation, etc., ou d'un bataillon de fusiliers, carabiniers, cyclistes, sapeurs, pontonniers ou mineurs. Notez, en outre, que nous avons des fusiliers, des carabiniers et des mitrailleurs dans les troupes d'infanterie de montagne, territoriale et de couverture-frontières.

Le service actif actuel a vu paraître les formations cantonales du service complémentaire. Les unités de ces troupes, compagnies de surveillance et détachements divers, sont numérotées et se désignent au moyen de 2 majuscules indiquant le canton chargé de les convoquer. Il est donc indispensable de faire figurer, dans l'adresse des envois destinés à ces troupes, les 2 lettres qui en sont la clé et qui sont celles qu'on lit sur les plaques de contrôle des automobiles. On écrira, par exemple: S.C. Cp. surv. 3 *VD*, S.C. Dét. constr. 3 *NE*, S.C. Dét. entretien des routes 2 *BE*, S.C. Dét. camouflage 2 *VS*, etc. *Il ne saurait être trop recommandé de lire l'empreinte du timbre apposée sur chaque correspondance et paquet; elle porte la désignation exacte de l'unité.*

Un nombre impressionnant d'envois destinés à des recrues portent une adresse insuffisante, défectueuse. Des écoles pour armes diverses peuvent avoir lieu simultanément; elles sont désignées par des formules similaires et des chiffres souvent identiques. En conséquence, il est nécessaire de bien spécifier, par exemple: E.R. *Inf.* II/1, E.R. *Cav.* II, E.R. *Cyc.* II, E.R. *Sap. mont.* II, E.R. *San. mont.* II, et en allemand, *Fl.* R.S. II, *Fk.* R.S. II, *Geb.Tg.* R.S. II, *Geb.San.* R.S. III, *Sm.* R.S. III. Il ne faut pas faire succéder, au numéro de l'école, le millésime (E.R. San.mont. II/*40*). Cette indication ne peut que prêter à confusion (Cp. Fus.mont. II/*40*). A titre exceptionnel, le stationnement des troupes en service d'instruction en caserne peut être indiqué sur l'envoi, par exemple: E.R. Inf. II/2, Cp. VI, Caserne *Yverdon.*

L'existence d'homonymes dans une même unité peut être la cause d'erreurs de distribution. Pour rendre impossible la remise d'envois à un destinataire illégitime, il est nécessaire d'indiquer le prénom. L'indication de l'année de naissance ne sera pas superflue.